

République du Bénin

Université d'Abomey-Calavi

INSTITUT NATIONAL MÉDICO-SANITAIRE

DIRECTION



Cotonou, le

29 janvier 2024

N° 077-2024/UAC/INMeS/DA/SG/SAP

**Appel à candidature pour le recrutement des étudiants infirmiers et sage-femmes de la première cohorte de formation par « Passerelle » au grade académique de Licence en Sciences Infirmières (IDE) et de Licence en Sciences obstétricales (SFE) à l'Institut National Médico-Sanitaire de l'Université d'Abomey-Calavi.**

Dans le cadre du démarrage de la formation continue par « Passerelle » au grade académique de Licence en Sciences Infirmières et Obstétricales, la Directrice de l'Institut National Médico-Sanitaire (INMeS) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) lance un appel à candidature pour le recrutement de la première cohorte des étudiants-es infirmiers-ères et sages-femmes au titre de l'année académique 2023-2024.

Peut faire acte de candidature, tout professionnel infirmier ou sage-femme remplissant les conditions suivantes :

- Avoir le diplôme d'état d'infirmier ou le diplôme d'état de sage-femme (**Brevet d'études du premier cycle + 3 ans de formation**) obtenu à l'Institut National Médico-Social (INMES) ou à l'étranger ;
- Avoir une expérience professionnelle **effective** d'au-moins **dix ans** après l'obtention du diplôme d'état d'infirmier ou du diplôme d'état de sage-femme.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

**🇳🇬 Dossier de Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAEP) :**

- une demande manuscrite adressée à Monsieur le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi (Attention : M. le Vice-Recteur chargé des affaires académiques) ;
- une copie légalisée du diplôme de Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou tout autre diplôme admis en équivalence au début de la formation
- une copie légalisée du diplôme d'Etat de sage-femme ou d'infirmier ;
- une équivalence des diplômes obtenus à l'étranger ;
- un extrait d'acte de naissance sécurisé;
- un certificat de nationalité ;
- un acte d'engagement, acte de nomination ou contrat ;

- un curriculum vitae ;
- une preuve de dix années d'expériences professionnelles (attestation ou certificat de travail, attestation ou certificat de première prise de service, attestation de présence au poste.....)
- une quittance de 10.000 francs pour les frais d'étude de dossier.
- Un cartable à rabat

#### Dossier d'inscription en Licence en sciences infirmières et obstétricales par « Passerelle »

- une demande manuscrite adressée à Madame la Directrice de l'Institut National Médico-Sanitaire (INMeS)
- une copie légalisée de l'attestation de Validation des Acquis d'Expériences Professionnelles (VAEP) délivrée par l'Université d'Abomey-Calavi (**Valable uniquement dans le cadre de la formation par « Passerelle » à l'INMeS**) ;
- un engagement légalisé à payer les frais de formation pour les deux années de formation (quatre semestres du système LMD) ;
- une quittance de **10.000FCFA** à verser sur le compte **Trésor Public BJ660 01001 000001044385 40** pour l'étude du dossier par la Commission Universitaire de Contrôle d'Aptitude (CUCA) de l'INMeS ;
- une quittance de **2.000FCFA** à verser sur le compte **Trésor Public 506100001476** pour l'étude du dossier par la Commission Universitaire d'Orientation (CUO) ;
- une chemise cartable à rabat.

#### **Nota Bene :**

- les deux dossiers peuvent être déposés ensemble au secrétariat particulier de la Directrice de l'INMeS, sans l'attestation de VAEP, les jours ouvrables de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 15h30.
- la date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 17 février 2024 à 16h00. Aucun dossier ne sera accepté après cette date et tout dossier incomplet est irrecevable.
- les frais d'inscription et de formation s'élèvent à 415 000 FCFA par an.



**Lisette ODOULAMI YEHOUESSI**

Professeur titulaire d'ophtalmologie